

**Loi  
sur la protection ...**

**Annexe 2**

Modification du ... septembre 200.

---

***Le Grand Conseil du canton du Valais***

vu les articles 31 alinéa 1 chiffre 1 et 42 alinéa 1 de la Constitution cantonale;  
vu ...;  
sur la proposition du Conseil d'Etat,

*ordonne:*

**I**

La loi sur la protection contre ... du ...novembre ... est modifiée comme il suit:

*Art. 6 al. 4 et 5 Principes généraux*

<sup>4</sup> Lorsque les circonstances l'exigent ...

<sup>5</sup> Dans les limites fixées par le droit fédéral, les communes municipales sont compétentes ...

**II** Dispositions transitoires

<sup>1</sup> Les procédures pendantes ...

<sup>2</sup> Toutes les dispositions contraires à la présente loi sont abrogées,

**III**

<sup>1</sup> La présente loi est soumise au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Conseil d'Etat fixe l'entrée en vigueur de la présente loi.

Ainsi projeté en Conseil d'Etat, à Sion, le ....

Le président Conseil d'Etat : .....

Le chancelier d'Etat : .....